

## Plan de protection pour la saison 2020-2021

**Nouveau coronavirus** Actualisé le 6.7.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:** 

### Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ **Test**



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ **Traçage**



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ **Isolément/quarantaine**



En cas de test positif : isolément. En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

**Pour rappel :**

✓ 

Garder ses distances.

✓ 

Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓ 

Se laver soigneusement les mains.

✓ 

Éviter les poignées de main.

✓ 

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ 

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Umzi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

### **Nouvelles conditions cadres**

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent impérativement être respectés lors des entraînements et aux matchs :

### **Pas de symptôme à l'entraînement et/ou au match**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer à l'entraînement et/ou au match. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Selon les recommandations de l'OFSP, un test de détection au COVID-19 devra être réalisé dans les plus brefs délais. Le retour à l'entraînement, respectivement au match n'est autorisé que lorsque la période de quarantaine, isolement a pris fin selon informations transmises par l'entourage médical.

### **Accès aux vestiaires et douches**

Pour les équipes jeunes, l'accès aux vestiaires et aux douches est interdit jusqu'à nouvel avis. Les joueurs arrivent et repartent de l'entraînement et/ou du match changés.

Uniquement les WC seront disponibles en sus des salles sportives.

Pour les équipes adultes les vestiaires et douches sont accessibles à condition que l'entraîneur et/ou un joueur soit responsable de les désinfecter après utilisation.

### **Garder ses distances**

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes et les poignées de main ou « high five » sont proscrits.

Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple pour les officiels de table pour les matchs). Les contacts corporels entre joueurs sont seulement autorisés au moment de l'entraînement et/ou du match à proprement parler.

Les entraîneurs respectent, en permanence, une distance de 1.5 mètre avec les joueurs. Dans le cas contraire, le port du masque est exigé.

### **Se laver soigneusement les mains**

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement et/ou le match, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les joueurs se lavent les mains, respectivement se les désinfectent avant et après l'entraînement et/ou le match.

### **Utilisation des ballons**

L'entraîneur veillera à ce qu'un nombre minimal de ballons soit utilisé pour l'entraînement et/ou le match. A la fin de l'entraînement et/ou du match, l'entraîneur est responsable de désinfecter les ballons utilisés à l'aide du produit mis à disposition dans l'armoire du club.

### **Mesures d'hygiène pour l'entraînement et/ou le match**

Tous les joueurs prennent leur linge personnel afin de s'éponger le visage et bras pour évacuer la transpiration. Les joueurs s'assurent de venir à l'entraînement et/ou au match avec suffisamment d'eau, éviter les bouteilles en PET, privilégiez une gourde. En aucun cas les gourdes/boissons ne doivent être partagées.

Si les joueurs de l'entraînement et/ou du match précédent sont encore présents, évitez le croisement et respectez les distances de sécurité.

### **Etablir des listes de présence**

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, les entraîneurs tiennent une liste de présence exhaustive et exacte pour tous les entraînements et matchs. Sur demande de la personne responsable du présent plan de protection, l'entraîneur doit être en mesure de fournir ces listes dans un bref délai.

### **Organisation des matchs**

L'entraîneur est responsable de s'assurer que son équipe, ainsi que celle adverse, respectent scrupuleusement les règles précitées. L'entraîneur est chargé de communiqué tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match. Ce dernier étant seul compétent pour donner un avertissement, respectivement renvoyer le match.

Les joueurs ne sont dispensés du port du masque, que lorsqu'ils sont sur l'espace de jeu (terrain et banc). Ils doivent porter le masque dès leur arrivée à la salle, au vestiaire et lors du déplacement entre le vestiaire et le terrain.

Le public est autorisé à assister au match dans les gradins. Une distance de 1,5 mètre doit être conservée avec les autres personnes. Le port du masque, en tout temps, est obligatoire dans l'enceinte sportive pour les personnes de plus de 12 ans.

### **En cas de personne diagnostiquée positive**

- La personne testée positive s'annonce immédiatement auprès de son entraîneur qui transmettra l'information au comité. Ce dernier devant également annoncer le cas à SWISS BASKETBALL ;
- La personne testée positive doit être isolée pendant 10 jours ;
- Les membres de l'équipe de la personne infectée et les derniers adversaires, jusqu'à 48 heures avant la révélation du cas, doivent être isolés pendant 10 jours. En cas d'absence de symptômes, ils n'ont pas besoin d'être testés avant le retour à l'entraînement ;
- Les matchs de ces équipes seront reportés à une date ultérieure, au minimum à 10 jours après le résultat du test positif du joueur ;
- Le service du médecin cantonal compétent pourra remonter le traçage à 48 heures avant la déclaration des symptômes et le résultat positif du test. Ainsi, l'équipe adverse rencontrée dans les 48 dernières heures est fortement susceptible d'être placée en quarantaine, arbitres compris.

### **Désigner une personne responsable au sein du club**

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Jérémie Chaubert. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (*Tél. +41 79 915 37 47 ou jeremie.chaubert@gmail.com*).

### **Prescriptions spécifiques**

Au besoin, l'entraîneur responsable de l'entraînement et/ou du match est autorisé à renvoyer à la maison un joueur qui ne respecterait pas les prescriptions citées ci-dessus. En cas de récidive, le comité du club est informé et peut ordonner la suspension du joueur pour une durée qui sera déterminée tenant compte de la gravité des actes.

Pour le surplus, le protocole de retour à la compétition de SWISS BASKETBALL est pleinement applicable.

Epalinges le, 31 août 2020

Pour le comité:

Jérémie Chaubert  
Responsable plan de protection BCE